



LE DEVENIR DE LA RECHERCHE ET DE SES INSTANCES

Le 5^{ème} CMPP (conseil de modernisation des politiques publiques), réuni mercredi 9 mars 2011, décide du lancement de dix nouveaux audits dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), dont un sur l'Ademe et un sur l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Il demande également d'« optimiser la gestion, le financement et la gouvernement de l'IFP Énergies nouvelles », et d'« optimiser la gestion et la programmation des activités du CEA ». Le conseil adopte aussi une « nouvelle mesure » consistant à « mettre en place un pilotage stratégique des opérateurs de recherche ». Le cinquième rapport d'étape de la mise en oeuvre de la RGPP, présenté en conseil des ministres par François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, détaille l'avancement de tous les « chantiers », dont ceux concernant la recherche. Un sixième rapport d'étape paraîtra en décembre 2011.

S'agissant des alliances, le rapport indique que l'année 2011 va être marquée par « l'établissement d'une feuille de route annuelle ou pluriannuelle pour chacune (...) en y incluant des objectifs précis avant la fin du premier semestre 2011 pour Aviesan et Ancre, la fin du second semestre 2011 pour AllEnvi, Allistene et Athéna ». Est également attendue « une note de doctrine explicitant les rôles respectifs en matière de programmation du MESR, des alliances et de l'ANR (Agence nationale de la Recherche) et leur articulation ».

RAPPROCHEMENT ENTRE L'INSERM ET LA BRANCHE RECHERCHE DE L'INCA

Après que le CNRS et l'Inserm se soient « réorganisés en interne en instituts thématiques pour se mettre en cohérence avec les alliances », « trois premières actions de rapprochement d'organismes de recherche ont été conduites », rappelle le rapport : « l'intégration » de l'ANRS (Agence nationale de recherche contre le sida) au sein de l'Inserm, la « fusion de l'Inrets et du LCPC » et « la dissolution du GIP Ifrai (groupement d'intérêt public 'Initiative française pour la recherche agronomique internationale') commun à l'Inra et au Cirad ».

Le rapport d'étape indique que cette « rationalisation de l'organisation des acteurs de la recherche sera poursuivie avec détermination en 2011 ». Est notamment prévue « une réunion interministérielle en vue de préparer le rapprochement entre l'Inserm et la branche recherche de l'Inca (Institut national du cancer) ». Une autre réunion interministérielle doit « statuer sur l'intégration du CEE (Centre d'études de l'emploi) soit à l'université de Marne-la-Vallée, soit au PRES Paris-Est ». Enfin, la préparation du contrat d'objectifs de l'IRD doit fournir l'opportunité de clarifier « la position des tutelles sur le positionnement de l'IRD et de son agence interne l'AIRD ».

Le document rappelle que la mesure visant à « faire évoluer les modalités de définition des priorités nationales de recherche » est « finie ». La rationalisation de l'organisation des acteurs de la recherche bénéficie d'un « feu vert » (1), tout comme « la montée en puissance de l'Aeres conformément à son plan stratégique 2010-2014 ».

Voici les autres points concernant la recherche dans le rapport d'étape :

TGIR. Le pilotage et la tarification des très grandes infrastructures de recherche, qui doivent être améliorés, sont gratifiés d'un « feu orange » de la part du rapport d'étape, signifiant que des travaux sont encore nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par la RGPP.

Le document indique que « depuis novembre 2010, la cellule de pilotage dédiée (...) a été renforcée ». Il signale aussi qu'« une cartographie et une analyse des caractéristiques et des coûts des TGIR, ainsi que la mise à jour de [leur] feuille de route (...) sont en cours de finalisation ». « L'outil de pilotage centralisé des TGIR est en cours de développement et devrait être opérationnel en juin 2011 », annonce par ailleurs le rapport, de même qu'« une étude portant sur la tarification des TGIR sera réalisée pour juillet 2011 ». Il est aussi demandé que soit mis en place « un dispositif de mesure de la performance des TGIR sur la base de critères précis (contribution à la science, intensité de la demande, coûts, externalités positives) et un outil de programmation scientifique et de pilotage financier permettant de gérer l'engagement de l'État dans les TGIR à long terme ».

ALLOCATION DES MOYENS. Si la mesure consistant à « augmenter progressivement la part de financement sur projet pour la recherche » bénéficie d'un « feu vert », il reste encore à « optimiser les processus d'allocation des moyens (personnel et fonctionnement) des organismes de recherche en cohérence avec la programmation nationale définie au sein de l'alliance dans le domaine concerné et sur la base de la performance de leurs unités de recherche (notation Aeres) ». Le rapport indique que « les difficultés rencontrées » en ce domaine devront être résolues par « la clarification de la doctrine ministérielle d'allocation des moyens en fonction de la performance et des méthodes utilisées par les principaux organismes d'ici juin 2011 ». Il faut également une « inscription systématique d'indicateurs valorisés de pilotage par la performance dans les contrats d'objectifs des organismes de recherche », ainsi qu'une « amélioration des méthodologies de notation des équipes par l'Aeres ».

FONCTIONS SUPPORT. Plusieurs « feux verts » sont accordés en matière d'optimisation des fonctions support et de soutien des organismes de recherche : les « rationaliser » et les « professionnaliser » ; « un accès à l'information technique et scientifique au meilleur coût » pour les chercheurs ; et des ressources humaines « dynamisées », en particulier à travers « la mise en place de processus adaptés de GRH pour le recrutement, le suivi et l'évaluation du chercheur au cours de sa carrière ». Le rapport indique que le premier audit réalisé par l'IGAENR sur l'Inra au cours du deuxième semestre 2010 « a permis de dégager des scénarios d'optimisation pour améliorer l'efficacité et l'efficacités » de ses fonctions support, « ainsi que des économies possibles, par rationalisation ou mutualisation ». « D'autres seront engagés au CNRS et à l'Inserm d'ici la fin du deuxième semestre 2011 », précise le document

DIALOGUE DE GESTION. Le rapport souligne aussi que « le dialogue de gestion interne du CNRS a été rénové en vue de déléguer aux laboratoires leurs crédits de manière globalisée dès 2011 ». C'est ainsi qu'en 2010, « 85 laboratoires test ont été choisis (...) pour l'expérimentation de ce processus », avant que l'opération soit généralisée à l'automne 2011 « aux 1 200 laboratoires ou unités mixtes de recherche du CNRS, sur les acquis de l'expérimentation 2010 »

UMR ET DGG. En revanche, le rapport n'accorde qu'un « feu orange » au fait de « simplifier le fonctionnement des UMR (unités mixtes de recherche) ». Pour « dynamiser la mise en place des dispositifs de simplification des opérations de gestion » dans les UMR, le ministère devra « tirer parti des audits fonctions support pour établir un plan de simplification (...) d'ici décembre 2011 ». Il lui faudra aussi « établir en coordination avec les 58 établissements d'enseignement supérieur de la vague A (...) un calendrier de mise en place de la DGG (délégation globale de gestion) ou de plates-formes de gestion mutualisées dans leurs UMR ». Le ministère devra encore « fixer, dans les contrats des organismes de recherche, des objectifs chiffrés » en la matière, et « établir une feuille de route pour le lancement d'un système d'information commun du laboratoire avant juin 2011 ».

Le rapport indique que « d'ici fin 2011, 55 laboratoires concernant douze universités seront en délégation globale de gestion (35 avec le CNRS et 20 avec l'Inserm », tandis que « trois expérimentations de plates-formes de gestion mutualisées seront mises en place sous des formes diverses d'ici fin 2011 ou début 2012 », à Strasbourg (CNRS et Université), à Paris (Paris-Diderot et Inserm) et à Rennes ou Montpellier (Inra et écoles d'agronomie)

VALORISATION. Un « feu vert » se satisfait de l'état d'avancement des mesures de rationalisation de l'organisation et d'amélioration de « l'efficacité des dispositifs d'incitation à

l'innovation et à la valorisation de recherche ». Le rapport rappelle que « le fonds national de valorisation a pour sa part été créé, et le premier appel à projets de Satt (sociétés d'accélération du transfert technologique), qui serviront de passerelles entre la recherche et le marché, a été lancé en juillet 2010 dans le cadre du programme des investissements d'avenir ». Le document ajoute que « les projets de CVT (consortiums de valorisation thématique) seront proposés au premier semestre 2011 par les directeurs d'organismes afin d'être opérationnels à la fin de l'année, tout comme les premières Satt »

INNOVATION. « Les aides à l'innovation d'Oséo sont désormais concentrées à plus de 99 %, contre 50 % en 2008, sur les entreprises qui en ont le plus besoin pour favoriser leur développement, c'est-à-dire celles qui comptent moins de 5 000 salariés. Ces aides visent principalement les projets collaboratifs associant entreprises et laboratoires publics ou privés. » Par ailleurs, « les taux d'aides à l'innovation octroyés aux projets de recherche collaborative (...) ont été harmonisés afin d'offrir aux entreprises une meilleure lisibilité du soutien public à la recherche et au développement ». Les aides concernées sont le FCE (fonds de compétitivité des entreprises), le FUI (fonds unique interministériel) et le programme ISI (innovation stratégique industrielle) d'Oséo. Il reste en ce domaine à « améliorer la performance des CTI (centres techniques industriels) », ce qui doit être fait « d'ici fin 2011 ».

(1) Le document du gouvernement liste chaque décision prise et leur attribue un feu vert, orange ou rouge. Un feu vert « signifie que la mesure concernée remplit toutes les conditions d'un avancement satisfaisant ». Le feu orange signifie que « des travaux sont encore nécessaires pour définir un plan d'action détaillé et des indicateurs opérationnels, alors que la cible générale a bien été définie. Cela résulte, le plus souvent, de difficultés rencontrées par les pilotes de la réforme dans une mise en œuvre, pourtant déjà entamée. » Enfin le feu rouge signifie que « la mesure est encore dans une phase antérieure à la mise en œuvre, car sa cible n'est pas encore assez définie ».

RETOUR SUR LE CREDIT IMPOT RECHERCHE : Le ministère met à jour la liste des prestataires de R&D agréés

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie sur son site internet une mise à jour de la liste des prestataires de R&D « agréés », mardi 8 mars 2011. Il s'agit des organismes auxquels les entreprises peuvent sous-traiter des travaux de R&D tout en déclarant les dépenses correspondantes au titre du crédit impôt recherche.

Les organismes agréés comprennent des sociétés privées, des experts individuels, des organismes publics de recherche et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des fondations de coopération scientifique ou des fondations reconnues d'utilité publique dans le secteur de la recherche. Les sous-traitants peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union européenne ainsi qu'en Norvège ou en Islande. L'agrément délivré par le ministère « vise à s'assurer que l'entreprise, l'association ou l'expert demandeur dispose d'un potentiel de R&D suffisant pour être sous-traitant pour le compte de tiers », rappelle le ministère.

Les opérateurs publics de recherche n'ont pas à demander d'agrément. Ces organismes publics sont le CNRS, l'Inserm, l'Inra, l'Inria, le CEA, etc., mais aussi les CTI (centres techniques industriels), les universités, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés délivrant un diplôme conférant le grade de master, et les EPCS (établissements publics de coopération scientifique).

Source : liste des organismes, experts, bureaux de style et stylistes agréés, site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.